

ANTICIPER LES CHAN- GEMENTS

CHANGEMENT DE LA TABLE DE MORTALITÉ POUR LES HOMMES
CHANGEMENT DU TAUX TECHNIQUE
SEPTEMBRE 2012



AG2R LA MONDIALE

3 MOIS POUR AGIR AVANT 2 CHANGEMENTS

1) CHANGEMENT DE LA TABLE DE MORTALITÉ

2) CHANGEMENT DU TAUX TECHNIQUE

Incidence directe : diminution sensible de votre future retraite pour toute adhésion à partir du 21 décembre 2012

Qu'est-ce qu'une table de mortalité ?

C'est une statistique établie par l'INSEE et utilisée par tous les assureurs pour calculer la transformation de votre capital en rente sur les contrats en assurance vie.

Les dernières tables utilisées datent de 2005. Le législateur distingue deux tables de mortalité, l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes. Elles reflètent leurs espérances de vie respectives.

Aujourd'hui, les hommes bénéficient d'une table de mortalité plus favorable que les femmes car leur espérance de vie est moindre.

Qu'est-ce qui change ?

À partir du 21 décembre 2012, et suite à la décision de la Cour Européenne de Justice, il sera interdit de prendre en considération le critère homme/femme pour calculer les primes et les prestations des nouveaux contrats d'assurance individuels.

Ainsi, **c'est la table de mortalité des femmes qui sera désormais appliquée.**

Basée sur l'espérance de vie féminine plus élevée, elle conduira donc à une diminution des taux de conversion du capital en rente pour les hommes et donc à une diminution du montant de la rente.

Qu'est-ce qu'un taux technique ?

Le taux technique est le rendement financier minimum qui est garanti par une compagnie d'assurance notamment en rémunération d'un contrat d'assurance-vie en euros.

Il sert également au calcul du taux de conversion du capital en rente.

Aujourd'hui, le taux technique en vigueur est de 1.75%. Il est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2011.

Qu'est-ce qui change ?

La baisse du taux moyen des emprunts d'État depuis le début de l'été 2012 et la réglementation en vigueur, nous amènent à baisser le niveau du taux technique sur les contrats. Le taux actuel de 1.75% passera ainsi à 1.50% pour les adhésions réalisées à partir du 21 décembre 2012.

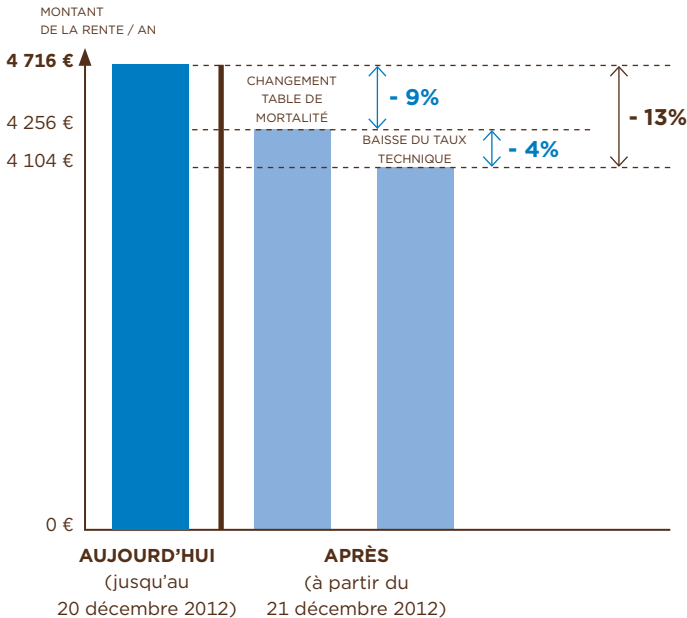
Cette baisse de taux technique influencera à la baisse le montant de la rente.

Quand faut-il agir ? Avant le 21 décembre, car après il sera trop tard.

GAGNER PLUS, C'EST MAINTENANT

MONTANT DE RENTE AUJOUR'DHUI ET APRÈS LE 21 DÉCEMBRE 2012

Montant annuel de la rente viagère individuelle pour
100 000€ de capital à 65 ans. Homme né en 1967.



QUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR ÉVITER CETTE BAISSE ?

- Il vous reste 3 mois pour bénéficier des conditions actuelles très favorables en vigueur.
- Prenez date en ouvrant votre contrat avant le 21 décembre 2012 en contactant votre conseiller au
0970 808 808
(numéro non surtaxé).

AG2R LA MONDIALE
104 - 110 Boulevard Haussmann
75 379 Paris Cedex 08
0970 808 808 (numéro non surtaxé)
www.ag2rlamondiale.fr/professionnel

LA MONDIALE, MEMBRE DU GROUPE AG2R LA MONDIALE. SOCIÉTÉ
D'ASSURANCE MUTUELLE - ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES
ASSURANCES, RCS LILLE D775 625 635 - SIÈGE SOCIAL ;
32, AVENUE ÉMILE ZOLA, MONS-EN-BARŒUL 59896 LILLE CEDEX 9